

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Présents : Pascal MÉHEUT, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Olivier LUTHIER, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Charles GARNIER.

Pouvoirs : Francine THIERY donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE, Sylvie GAYET donne pouvoir à Olivier LUTHIER, Virginie GUESDON donne pouvoir à Gilles COLMANT, Jean-Paul GARNIER donne pouvoir à Charles GARNIER.

Absents excusés : Jean-Michel SAVARD, Nathalie MORONVAL.

Frédéric LEBON est désigné comme secrétaire

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

1) DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPLEANTS DANS LE CADRE DES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire explique le déroulement de ces élections internes au Conseil Municipal et précise que chacun est libre de voter pour qui il souhaite (liste complète, partielle,...).

Il présente la composition du bureau : Marie-Hélène RABELLE, Chantal BERGANDY, Frédéric GRANDSEIGNE et Charles GARNIER.

2 listes sont proposées :

- élection de 3 délégués : Pascal MEHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE
- élection de 3 suppléants : Chantal BERGANDY, Gilles COLMANT, Frédéric LEBON

Election des délégués :
9 voix pour Pascal MEHEUT
9 voix pour Francine THIERY
9 voix pour Marie-Hélène RABELLE

0 vote nul
0 vote blanc

La liste complète est élue à l'unanimité.

Election des suppléants :
9 voix pour Chantal BERGANDY
8 voix pour Gilles COLMANT
1 voix pour Frédéric GRANDSEIGNE
9 voix pour Frédéric LEBON

0 vote nul
0 vote blanc

La liste complète est élue à la majorité.

2) DECISION MODIFICATION DU BUDGET 2017

Suite à un ajustement des « restes à réaliser », Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil pour transférer 844 euros de la clause crédit dépense vers la clause crédit recette.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL C1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial C1 chargé du service, de l'encadrement et de l'animation auprès des enfants pendant la pause méridienne à la restauration scolaire, pour une durée de 4,53 heures hebdomadaires annualisées, à temps non complet, en raison du nombre important d'enfants présents.

Nadine CHANU part à la retraite en aout 2017 et sera remplacée par Juana MUNOZ, déjà présente au sein de l'équipe municipale à la cantine. Ce remplacement provoque donc le besoin de ce poste.

Monsieur le Maire propose de recruter localement (May-en-Multien et environs proches), et indique que le poste devra être pourvu pour la fin du mois de juillet 2017. Le poste sera effectif le lundi 4 septembre 2017.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

4) VENTE DE PARTS SOCIALES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire indique que la commune dispose de parts sociales au Crédit Agricole attribuées lors d'un emprunt pour un montant de 228,67 euros. Le revenu annuel des parts en question est d'environ 4 euros.

Au vu du faible rendement des parts sociales, il est proposé aux membres du conseil de revendre celles-ci au profit de la commune.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

5) CONVENTION POUR LE SOUTIEN A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de l'accueil périscolaire, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq verse un fonds de concours en faveur de la commune fixant à 0,50 euros par temps d'accueil par enfant. Aussi, il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Point sur le Conseil Communautaire du jeudi 29 juin :

Suppression des sacs « déchets verts » et de leur ramassage sur tout le canton à partir du printemps 2018.

La pétition « cantonale » qui, bien qu'elle n'ait bénéficié d'aucune publicité, a reçu environ 900 signatures.

Compte tenu du risque de décharge sauvage et de retrouver des déchets verts dans les déchets ménagers, Monsieur le Président de la CCPO propose de faire un point après une année de fonctionnement sans ramassage.

Il est rappelé que la CCPO va proposer un service de ramassage payant, une mise à disposition de broyeur de branches, et une participation pour l'achat d'un composteur.

➤ Plan Local d'Urbanisme :

Le futur Plan Local d'Urbanisme de May-en-Multien a été voté par le Syndicat Marne Ourcq.

La zone réservée à l'accueil d'éventuels artisans ou commerçants (croisement RD405/RD147) a été acceptée.

Le PLU a également été voté par le Conseil Communautaire, des oublis concernant l'assainissement sur le territoire ont été évoqués.

Concernant l'enquête publique, l'inspecteur a été désigné : Madame GAUTHERON. Celle-ci se déroulera entre le 15 septembre et 15 octobre prochain, avec 4 dates de rencontre avec le public. Ces dates seront précisées ultérieurement.

➤ Centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, le 11 novembre 2018 :

Le Sous-préfet a invité les communes du Canton, décorées de la Croix de Guerre, afin de les sensibiliser sur l'évènement, et surtout essayer d'organiser au mieux les festivités.

➤ Messieurs PIERRE, LEMAURE et ROUVELLAT, habitants des hameaux présents, ont interpellé les membres du Conseil Municipal sur les soucis d'assainissement dans les hameaux de Vernelle et Marnoue-la-Poterie, et ont également demandé des précisions sur la mise en place de la micro station au 25 rue des Carrières à Vernelle.

Monsieur le Maire a rappelé que la commune n'a pas la compétence pour gérer les problèmes de réseau d'eau de ville et d'assainissement, c'est la Communauté des communes du Pays de l'Ourcq qui en a la charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEBON



Le Maire

Pascal MÉHEUT

